



Sainte-Anne-de-Sorel



LE PHARE

juillet | 2013 | vol 22, no 2



Monsieur Pierre Lacombe

Le mot du Maire ! Chers citoyens et citoyennes,

Même si la température tarde à nous apporter du beau temps, j'aimerais vous souhaiter une belle période de vacances. Encore une fois, le conseil a travaillé très fort en collaboration avec la Sûreté du Québec et la MRC de Pierre-De Saurel pour sensibiliser les plaisanciers à la sécurité et à la protection des berges lors de leurs déplacements dans nos îles qui sont une richesse à protéger.

Cet été, le conseil a décidé de faire profiter les enfants par le retour tant attendu des terrains de jeux dans notre municipalité et ainsi offrir du travail à de jeunes étudiants de notre territoire. Par ailleurs, le mois de juin débutait par la tenue du Festival country qui a été encore une fois une réus-

site. Cet événement fait connaître notre municipalité aux visiteurs et leur démontre notre grande hospitalité.

En terminant, les membres du conseil ainsi que le personnel de la municipalité se joignent à moi afin de vous souhaiter une très agréable période de vacances. Profitez-en pleinement et ce, en toute sécurité pour vous et les membres de votre famille.

Passez un bel été!

Pierre Lacombe, maire



La municipalité félicite ses citoyens de participer activement au programme d'embellissement horticole des Fleurs du Québec en embellissant leurs maisons et aussi en contribuant à la conservation de notre 3^e fleuron.



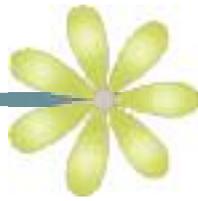
De simples gestes comme enlever les mauvaises herbes, couper les arbres morts, planter des fleurs, tenir les terrains propres et bien aménagés contribuent au bien-être collectif.

Pour toute urgence 310-4141 (sans code régional)



politique
FAMILIALE

mcournoyer@sainteannedesorel.ca



Myriam Cournoyer, conseillère,
RQF - Responsable Question
Famille

Municipalité amie des aînés

MADA



Une nouvelle politique verra le jour prochainement, il s'agit d'une politique «Municipalité amie des aînés» (MADA).

L'objectif est de créer des milieux où il fait bon vieillir.

Ce comité est composé de :

Dave Hébert,
Myriam Cournoyer,
Gisèle Fournier,
Karine Talbot,
Suzie Boisvert,
et Guy Lambert.



Cette politique a pour but d'adapter notre milieu pour les aînés et de leur permettre de vieillir en restant actifs.

Le vieillissement actif fait référence à la vie sociale, économique, culturelle, intellectuelle et civique. Les aînés participants maintiennent un sentiment d'utilité tout en développant leurs aptitudes et en conservant un bon réseau social.



Le vieil âge et le rire

M. Fernand Dansereau

Le tout récent documentaire du réalisateur Fernand Dansereau, intitulé : **Le vieil âge et le rire**. Riche en témoignages, ce documentaire aborde le vieillissement d'un angle différent qui saura tantôt vous faire rire et tantôt vous toucher profondément. Que vous soyez jeunes ou moins jeunes, les thématiques explorées vous permettront de mieux comprendre le vieillissement ou encore de mieux le vivre.



M. Fernand Dansereau et M. Myriam Cournoyer
Congrès CAMF, mai 2013

Nous vous invitons à regarder le documentaire disponible sur internet à tou.tv. <http://www.tou.tv>

Conseil municipal des jeunes du Programme d'Étude Intensif en Anglais | PEIA

8 AVRIL 2013 -
Encore une fois cette année,
nos élèves de 6e année de
l'École Sainte-Anne-les-Îles
ont vécu une expérience
enrichissante en compagnie
du Conseil municipal pour
l'exercice de la formation
du Conseil des jeunes.



Il faut souligner les talents de pédagogue de notre maire, M. Pierre Lacombe qui a bien encadré les jeunes tout au long du processus en effectuant plusieurs visites dans les classes de l'école, en assistant à la journée de pratique à la municipalité et finalement, en appuyant les jeunes lors du déroulement de l'assemblée en soirée devant le public.

Lors de cette rencontre officielle des jeunes, M. Denis Rajotte, président de la Commission Scolaire de Sorel-Tracy assistait à cette cérémonie.

Municipalité active Favorisant un mode de vie physiquement actif

On bouge !

Un comité formé de Claudette Verrette, Chantal Hébert, Isabelle Martin, Pascale Lavallée, Myriam Cournoyer, Guy Lambert et M. le Maire, Pierre Lacombe se sont réunis à plusieurs reprises afin de rédiger un plan d'action applicable de 2013 à 2017.

Le défi est de sensibiliser la population à un mode de vie sain et actif.

Afin de valoriser un mode de vie actif, les citoyens sont invités à utiliser les services de CEGEP/Municipalités.

Pour plus d'informations communiquer
avec le Centre sportif du Cégep de Sorel-Tracy :
450 743-9127

Viser les programmes offerts sur notre site internet :
www.sainteannedesorel.ca onglet Loisirs Culture / Activités



Course à pied de la Fondation Hôtel-Dieu de Sorel

La deuxième édition de la Course
à pied de la Fondation Hôtel-Dieu de
Sorel aura lieu cette année :

dimanche
le 15 septembre
prochain de
8 h 30 à 13 h .

Le parcours sera le même que l'an
dernier soit : un départ au kiosque
du Parc Regard sur le fleuve à
Sorel-Tracy avec le même parcours
qui sillonnera la ville de Sorel-Tracy
et les rues de notre municipalité.

Les coureurs emprunteront les rues
Paul, de la Rive, chemin du Chenal-
du-Moine, rue du Quai et
retour sur la rue de la Rive.

*Nous vous invitons
à les encourager et
à participer !*





Myriam Cournoyer, conseillère,
RQF - Responsable Question
Famille

24 août 2013

Fête des Saint-Annois.es

c'est gratuit !!!

*Tous ensemble célébrons
joyeusement notre fierté de vivre
dans une si belle municipalité !*



Date de l'événement :
24 août (25 août en cas de pluie)

Lieu : Parc des jeux d'eau situé au
1685, chemin du Chenal-du-Moine.

Début de la fête : 15 h

Souper : 17 h avec maïs et hot dogs



C'est une invitation à la fête pour tous les citoyens de 0 à 99 ans!

Tous les résidents sont les bienvenus à cette rencontre qui se veut un beau moment de retrouvailles et de réjouissances.



DU NOUVEAU CETTE ANNÉE !

- Si le temps le permet, il y aura projection d'un film en plein air en soirée (samedi seulement)!
- Apportez vos chaises et vos breuvages, participez en grand nombre, c'est gratuit!



Nettoyage des berges

Fait et très bien fait !

Une grande corvée de nettoyage des berges a été effectuée par les élèves de l'école Sainte-Anne-les-Îles le 19 juin dernier. Lors de cette journée spéciale, les élèves ont travaillé très fort et ils ont contribué au maintien de la propreté des berges du fleuve Saint-Laurent près du Parc Henri-Letendre (à la jonction de la rue du Quai et de la rue de la Rive).

Cet événement contribue à augmenter le sentiment d'appartenance des jeunes envers ce lieu, et surtout à sensibiliser les utilisateurs à l'importance d'en prendre soin.

Bravo les jeunes !



La Maison des Jeunes... pour les ados de 12 à 17 ans

Viens ! Tu as ta place...

SAVEZ-VOUS QU'IL Y A UNE MAISON DES JEUNES À SAINTE-ANNE-DE-SOREL ?

Eh oui, Le Phare des jeunes est situé au 748, chemin du Chenal-du-Moine.

Qu'est-ce qui se passe là? Il y a une cantine où l'on y sert de la «Slush Puppie», des jujubes, des sous-marins faits maison et plus...

Qu'est-ce qu'on fait à la MDJ de Sainte-Anne-de-Sorel?

Il y a des jeux vidéos «dernière version» sur 2 écrans plats 42" et un de 50"!!!

Et encore?

Il y a une table de ping-pong, air hockey, dôme hockey, jeu de dard, jeux de société etc...

De plus, nous sommes situés à côté des terrains de soccer, de baseball, de basket-ball, on se lance le ballon de foot, on frappe même des balles de golf!!!

Wow, voilà un endroit sécuritaire avec des animateurs «cool» et responsables où se rassembler!!!

Alors qu'attendez-vous ados de 12 à 17 ans de Sainte-Anne-de-Sorel, c'est VOTRE MAISON pour avoir du plaisir cet été!!!

L'horaire d'été : lundi au vendredi de 13 à 16 h et de 18 à 22 h.
samedi : 13 h à 22 h
dimanche : 13 h à 17 h



En après-midi seulement,
les 10-11 ans sont admis.

Nouveau!

Balladez-vous entre Sainte-Anne-de-Sorel et Yamaska, le service de ponton est en fonction. Il peut accueillir 11 cyclistes.



VOTRE VISITE

Des stations d'entretien, un atelier de réparation, un magasin d'accessoires, un service de location de vélos et de matériel de randonnée.

Roulez dans le bonheur!



PONTON

Facile à utiliser, idéal pour les familles, idéal pour les groupes, idéal pour les entreprises et les associations.

Des vélos à louer!



GALERIE PHOTOS

Des images pour vous inspirer et pour vous motiver. Des photos de nos clients et de nos employés.

La vie sur l'eau de nos clients!



PARTENAIRES

Les gens qui nous aident à offrir un service de qualité. Les gens qui nous inspirent et nous motivent.

Travaillez avec nous!

» www.velosurleau.com

La nature vous attends!

Vous pouvez louer le ponton pour un minimum de 4h lorsqu'il n'est pas en fonction selon l'horaire régulier pour la voie cyclable. Pour informations, communiquez au bureau de la municipalité au : 450 742-1616



UNE ballade EN PONTON AVEC LES VÉLOS

ENTRE SAINTE-ANNE-DE-SOREL ET YAMASKA



PONTON

Pour vous rendre de Sainte-Anne-de-Sorel à Yamaska vous devrez, lors de votre randonnée à vélo, utiliser le service du ponton, le «*Louis-Pierre*». Vous visiterez un milieu naturel riche en faune et en flore.

Vous pourrez admirer sur votre passage les hérons, les canards... Notre capitaine se fera un plaisir de répondre à vos questions le long du parcours et de vous raconter les légendes de la région.

Observations le long du trajet :
Héronnières, marais, peupliers,
chalets sur pilotis, oiseaux, îles....

HORAIRE DU SERVICE DE PONTON

vendredi - samedi - dimanche - lundi
pour la période du 28 juin au 2 septembre 2013 inclus.

samedi - dimanche
pour la période du 7 au 29 septembre inclus.

HEURES DE DÉPART DU QUAÏ DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL 1665, chemin du Chenal-du-Moine VERS YAMASKA (ancienne Grange du Survenant)	HEURES DE DÉPART DU QUAÏ DE LA POINTE-DU-NORD-EST DE YAMASKA VERS SAINTE-ANNE-DE-SOREL
10 h	11 h
12 h	13 h
14 h	15 h
16 h	17 h

TARIFS pour la saison 2013

	ALLER SIMPLE	ALLER - RETOUR
ADULTE	3 \$	5 \$
ENFANT moins de 12 ans	2 \$	3 \$
FAMILLE 2 adultes, 3 enfants	10 \$	18 \$

Vente de garage



permis

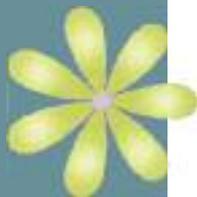
Les ventes de garage sont autorisées 3 fois par année.

Elles sont « gratuites » la fin de semaine de la fête des Patriotes (20 mai 2013) ainsi que la fin de semaine de la fête du Travail 2 septembre 2013) un certificat d'autorisation est tout de même nécessaire.

Une fois par année la vente peut se tenir à la date de votre choix et un certificat d'autorisation est délivré au coût de 15 \$.

Il est valide pour trois jours consécutifs.

Terrain de tennis



la clé

Un terrain de tennis est aménagé à l'entrée du camping (1686, chemin du Chenal-du-Moine). Il est réservé uniquement pour les résidents de Sainte-Anne-de-Sorel et les campeurs. Afin d'y avoir accès, vous pouvez vous procurer une clé moyennant un dépôt obligatoire de 25 \$ en vous présentant au secrétariat municipal.

La clé est non transférable; elle doit demeurer en la possession du détenteur. Elle doit être retournée à la fin de la saison estivale pour être remboursée soit avant le 1^{er} novembre.

Arrosage des pelouses et de lavage des véhicules



règlement 471-2012

ARROSAGE EXTÉRIEUR :

L'arrosage extérieur des pelouses est permis durant la période du 1^{er} mai au 1^{er} septembre entre 20 h et 23 h les jours suivants :

- Les jours pairs du calendrier pour les immeubles portant un numéro civique pair;
- Les jours impairs du calendrier pour les immeubles portant un numéro civique impair;
- Nul ne peut utiliser à la fois plus d'un boyau ou plus d'un arrosoir automatique.

LAVAGE DES VÉHICULES :

Le lavage des véhicules routiers est permis en tout temps à la condition d'utiliser un seau de lavage ou un boyau d'arrosage muni d'un dispositif à fermeture automatique.



Herbe à poux on s'en débarrasse

avant le 1^{er} août

Il est du devoir de chaque citoyen de détruire et d'éliminer l'herbe à poux avant sa floraison en août afin de l'empêcher de produire et de libérer son pollen. Les racines de l'herbe à poux meurent à l'automne et seul son pollen lui permet de se multiplier.

Un seul plan d'herbe à poux peut disséminer plusieurs millions de grains de pollen dans l'air par le vent.

L'arrachage demeure la méthode d'éradication la plus simple et aussi la plus écologique.

Pour les bordures des routes et des fossés, il est préférable de laisser pousser les plants jusqu'à la fin juillet et de les couper au ras du sol avant le 1^{er} août. Une seconde tonte à la 3^e semaine d'août augmentera l'efficacité du traitement.

Évolution de l'herbe à poux



Permis de brûlage

C'est gratuit !

Le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel est desservi par le Service de Sécurité Incendie de la ville de Sorel-Tracy. Ils sont également habilités à faire appliquer le règlement concernant le brûlage.

Si vous désirez faire un feu sur votre terrain (autre qu'un feu de foyer), contactez le service des incendies pour obtenir un permis à cet effet et les conseils nécessaires afin de procéder en toute sécurité, **c'est gratuit!**

Pour obtenir un permis de brûlage :
(450) 780-5600 poste 5298



Site de dépôt matériaux secs

Ouvert

Les citoyens peuvent disposer des matériaux secs.
Une preuve de résidence sera requise.

Horaire : du 18 mai au 26 octobre 2013
Site : 748, chemin du Chenal-du-Moine
Quand : samedi
Heure : 8 h à midi et de 13 h à 16 h

Un permis de conduire et un compte de taxes municipales ou scolaires de l'année en cours ou un bail valide qui prouve hors de tout doute que le citoyen occupe physiquement une unité d'occupation située sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel.

Tarification : Coffre d'auto : 10 \$
Petite remorque (4 x 8) : 20 \$
Remorque de plus de (4 x 8) : 40 \$

Matières résiduelles admissibles

- . Bois
- . Branches d'émondage
- . Copeaux
- . Vélos et pièces de vélos
- . Terre non contaminée incluant le sable
- . Métal, fer, aluminium, cuivre et autres métaux
- . Matériaux de construction et démolition
- . Pièces de béton – roche-asphalte-brique

Types de véhicules acceptés

Seuls les camions de type « pick-up », les automobiles avec remorque et les fourgonnettes sont acceptés selon les limites permises.

Note: les camions 6, 10 et 12 roues ainsi que les tracteurs de ferme seront refusés.

Coopérative de services internet de Pierre-De Saurel

Une connexion haute vitesse
en ruralité

La Coopérative de services internet a pour mandat de procéder à la distribution du service internet haute vitesse sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel par le biais d'un réseau sans fil.

La Coopérative de services internet de Pierre-De Saurel invite la population à s'informer et à rejoindre dès maintenant les rangs de la Coopérative.

La Coopérative de services internet de Pierre-De Saurel

Téléphone (boîte vocale) :
450 782-3306
On retournera votre appel.

Site internet : www.cooptique.net

Luminaires défectueux



collaboration
demandée

Nous demandons aux citoyens de bien vouloir signaler tout luminaire de rue qui semble défectueux en téléphonant au bureau municipal au **450 742-1616** et en faisant mention du numéro inscrit sur le luminaire afin d'éviter toute confusion lors de la réparation.

Séances du conseil municipal

À venir :

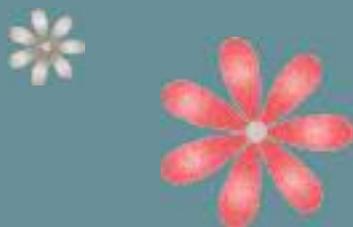
Lundi, 26 août 2013

Lundi, 9 septembre 2013

Mardi, 1er octobre 2013

Lundi, 11 novembre 2013

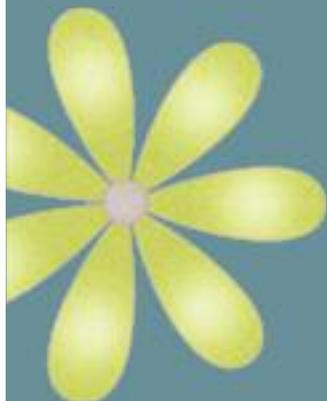
Lundi, 2 décembre 2013



Taxes municipales

Échéance
pour le prochain
versement

17 septembre 2013



Congé de taxes foncières

pour les nouvelles
constructions

Le règlement no 468-2012 relatif au programme de revitalisation applicable à certains secteurs résidentiels été adopté le 9 octobre 2012. Toutefois, son effet s'applique depuis l'adoption de l'avis de motion le 5 juin 2012 et s'exerce pour une période de deux (2) ans soit, jusqu'au 31 décembre 2014.

Le programme de congé de taxes foncières exclue les taxes d'amélioration locales, les compensations ou les taxes de services ainsi que toutes taxes spéciales imposées à l'évaluation.

L'émission du permis de construction tient lieu d'inscription aux programmes et le propriétaire est tenu de remplir et signer tout formulaire qui est requis pour l'octroi du crédit de taxes.

Pour plus d'informations vous pouvez lire la version intégrale du règlement no 468-2012 soit sur le web ou passez au bureau municipal pour une copie papier ou téléphoner au bureau 450 742-1616.

Accès-Cité évaluation en ligne

NOUVEAU !

Vous pouvez maintenant consulter votre évaluation en ligne sur notre site internet.

Site web : sainteannedesorel.ca

- 1- Vous devez cliquer sur l'onglet à votre droite Taxes - Évaluation
- 2 - Cliquez sur rôle d'évaluation en ligne - Accès-Cité
- 3 - Cliquez sur Accès citoyens



J'apprends à rouler en sécurité



La bicyclette n'est pas un jouet; c'est un véhicule. Rappelez aux jeunes qu'ils ont les mêmes droits et les mêmes obligations que les automobilistes.

LE CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE OBLIGE LE CYCLISTE À :

1. Avoir un vélo bien équipé.
2. Respecter la signalisation.
3. Rouler dans le sens de la circulation et à l'extrême droite de la chaussée.
4. Circuler à califourchon et tenir constamment le guidon.
5. Signaler ses intentions grâce au code gestuel.
6. Circuler à la file lorsqu'il roule un groupe (max. de 15 cyclistes).

LE CYCLISTE DOIT SE MÉFIER :

1. Des grilles d'égout.
2. Des portières qui s'ouvrent.
3. Des véhicules qui sortent des entrées privées.
4. Des autobus.
5. Des espaces entre les véhicules stationnés.

L'ÉQUIPEMENT DE VISIBILITÉ OBLIGATOIRE :

1. Un réflecteur blanc à l'avant.
2. Des réflecteurs aux rayons des roues et sur les pédales.
3. Un feu rouge à l'arrière pour être bien vu des automobilistes lorsqu'on circule dans l'obscurité.
4. Un phare blanc à l'avant pour bien voir la route devant soi lorsqu'on circule dans l'obscurité.
5. Un réflecteur rouge à l'arrière.



* Faire buriner sa bicyclette permet de la retrouver plus facilement en cas de vol.

LE CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE INTERDIT AU CYCLISTE DE :

1. Circuler avec une bicyclette dont le système de freinage est en mauvais état.
2. Transporter un passager, sauf si un siège est prévu à cet effet.
3. Circuler entre deux rangées de véhicules immobilisés ou en mouvement.
4. Circuler sur le trottoir.
5. Circuler avec un baladeur ou des écouteurs.
6. Circuler sur les autoroutes ou sur les voies d'accès.
7. Pour les moins de 12 ans, circuler sur les routes où la vitesse permise est supérieure à 50 km/h, à moins d'être accompagnés d'un adulte.

QUATRE RÈGLES IMPORTANTES

1. Porter un casque protecteur.
2. Avoir un vélo bien équipé.
3. Respecter le Code de la sécurité routière.
4. Être à l'affût des dangers.

LE VIRAGE EN « L »

C'est la façon la plus sécuritaire de tourner à gauche. Il suffit de traverser en deux étapes sécuritaires en se rendant d'un coin à l'autre en suivant la forme d'un L.

Pour plus d'informations, consultez le site internet de la SAAQ : www.saaq.gouv.qc.ca. (Sources : SAAQ, Sûreté du Québec)

Agent Jonathan Dupré, Sûreté du Québec - MRC de Pierre-De Saurel
450 743-7947 poste 111

LE CASQUE



Le casque doit être bien placé sur la tête. Il est bien ajusté lorsque les courroies avant et arrière se rejoignent sous l'oreille et que la mentonnière n'est pas trop serrée.



Il ne doit pas basculer ni bouger.

RAPPEL DU CODE GESTUEL



Arrêter



Tourner à gauche



Tourner à droite



Tourner à droite

HORAIRE bureau municipal

- **POUR LA PÉRIODE ESTIVALE
DU 24 MAI AU 11 OCTOBRE 2013
LE BUREAU EST OUVERT DU :**

lundi au jeudi :
8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

vendredi :
8 h 15 à 11 h 45

- **LE BUREAU SERA FERMÉ LORS
DES PROCHAINS CONGÉS FÉRIÉS
SUIVANTS :**

Fête du Travail
lundi, 2 septembre 2013

Action de Grâce
lundi, 14 octobre 2013

Service

de contrôle canin

de la municipalité de
Sainte-Anne-de-Sorel

La municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a conclu dernièrement une entente pour la garde des chiens avec la Clinique vétérinaire de Sorel inc. et a désigné l'agent municipal à agir comme contrôleur canin.

Voici le numéro à composer pour les rejoindre : 450 746-wouf / (746-9683)

Vous pouvez le rejoindre si vous avez :

- **Trouvé un chien errant que vous avez récupéré**
(Veuillez prendre en note le numéro du médaillon ou s'il ne possède pas de médaillon prendre en note la description du chien, le secteur et le moment où il a été retrouvé).
- **Perdu un chien**
(Veuillez indiquer la description du chien, le jour et le secteur où le chien a été perdu).

Les propriétaires d'animaux perdus devront assumer des **frais d'hébergement** chez le vétérinaire lors de la récupération de ceux-ci.

Pour les cas de chats ou autres animaux errants, toujours en liberté, des cages peuvent être mises à votre disposition (prêt gratuit de la cage par la municipalité avec un dépôt de 50,00 \$).

Il est à noter que la municipalité n'offre pas de service de ramassage de ces animaux dans les cages.

Dès septembre prochain, le contrôleur canin de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel fera du porte à porte et distribuera des médaillons 2013-2014 qui seront payables sur réception.

Le Phare l'équipe

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

PUBLIÉ : trois fois par année
DISTRIBUTION : Postes Canada
TIRAGE : 1300 exemplaires

COLLABORATION :

M. Maxime Dauplaise
Mme Chantal Laferrière
Mme Myriam Courmoyer
Mme Michèle Bérubé

IMPRESSION : Mongeon et Fils Ltée

**GESTION DE L'INFORMATION
ET INFOGRAPHIE :** Maguilou

Propreté et civisme

le gros bons sens !

La municipalité demande à tout gardien d'un chien de nettoyer tout lieu public ou privé sali par les déjections animales.

Tout chien gardé à l'extérieur d'un bâtiment doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain.

La municipalité invite tous les propriétaires de chien à être vigilants avec leurs animaux et de les tenir en laisse sur les chemins ou rues de la municipalité, parcs et terrains de jeux.

C'est dans l'intérêt de tous, aidez-nous à maintenir les terrains propres et sécuritaires afin de favoriser un environnement calme et agréable.

